



# UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : [unsa.syndicat@strasbourg.eu](mailto:unsa.syndicat@strasbourg.eu)

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

## INFOS DERNIÈRES

N° 742 - 9 novembre 2015

### Assemblée Générale du syndicat UNSA de l'Eurométropole de Strasbourg

Le syndicat **UNSA Territoriaux de l'Eurométropole de Strasbourg** tiendra son Assemblée Générale ordinaire la **matinée du jeudi 10 décembre 2015**.

Cette Assemblée Générale sera précédée d'une Assemblée Générale **extrordinaire** pour notamment entériner le changement de nom (*actuellement UNSA CUS*).

### Suivi médical post-professionnel

Le décret n° **2015-1438** du **5 novembre 2015** relatif aux **modalités du suivi médical post-professionnel des agents de la fonction publique territoriale exposés à une substance cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction** a été publié au Journal Officiel du **7 novembre 2015**.

Ce décret institue un suivi médical post-professionnel au profit des agents de la fonction publique territoriale exposés, dans le cadre de leur activité professionnelle, à un agent cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Il prévoit un droit à l'information des agents, la procédure à respecter pour bénéficier de ce droit ainsi que les conditions de la prise en charge des frais médicaux par la collectivité ou l'établissement employeur.

Il abroge le décret n° 2013-365 du 29 avril 2013 relatif au suivi médical post-professionnel des agents de la fonction publique territoriale exposés à l'amiante, qui n'avait prévu les modalités du suivi médical post-professionnel que pour les agents exposés à l'amiante dans le cadre de leurs fonctions.

Le texte est entré en vigueur le **8 novembre 2015**.

### Réunion du 30 octobre 2015 sur la mise en œuvre du protocole PPCR

Le **30 octobre 2015**, les organisations syndicales signataires du protocole **PPCR (Parcours Personnel Carrière et Rémunération)** étaient réunies afin d'échanger sur la **mise en œuvre** de son **contenu** avec la Ministre de la Fonction Publique.

Les premiers éléments seront inscrits dans la loi de finances pour 2016 et dans la loi de déontologie.

450 textes devront être modifiés. Les textes seront étudiés lors des Conseils Supérieurs de la Fonction publique et/ou du Conseil Commun.

Le **rendez-vous salarial** est confirmé pour **février 2016**.

### Concours de cadres de santé infirmier et technicien paramédical

L'arrêté du **12 octobre 2015** portant organisation d'un **concours** de recrutement de **cadres de santé infirmier et technicien paramédical**, session **2016**, par le **centre de gestion du Doubs** a été publié au Journal Officiel du **3 novembre 2015**.

Préinscription :  
**12 janvier 2016 - 10 février 2016**  
Dépôt des dossiers d'inscription :  
**avant le 18 février 2016**

Le **nombre de postes** ouvert aux concours est de **52** (*concours interne : 46 / autre concours : 6*).

### Ingénieurs en chef

Lors de sa séance du **4 novembre 2015**, le **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale** a émis un avis **défavorable** sur **2 projets de décret** créant un nouveau cadre d'emplois des **ingénieurs en chef territoriaux** composé de **3 grades**.